

Le syndrome d'aliénation parentale en contexte de conflit sur la garde de l'enfant



Par
Richard Cloutier, Ph. D.

ON ATTRIBUE l'origine de la notion de « syndrome d'aliénation parentale » (en anglais : *Parental Alienation Syndrome*) au pédopsychiatre américain Richard A. Gardner (1985 ; 1992a ; 1998). Selon cet auteur, le syndrome d'aliénation parentale (SAP) est « un désordre qui survient presque exclusivement dans le contexte de disputes sur la garde de l'enfant. Sa manifestation principale est la campagne de dénigrement injustifiée que fait l'enfant contre l'un de ses parents. Il s'agit là du résultat de l'action combinée de l'endoctrinement de l'enfant par un parent (lavage de cerveau) d'une part, et de la contribution de l'enfant lui-même au dénigrement du parent-cible, d'autre part. Lorsqu'il y a réellement de l'abus ou de la négligence parentale à l'endroit de l'enfant, cette animosité de la part de l'enfant peut être justifiée, et l'explication de l'hostilité de l'enfant par le syndrome d'aliénation parentale ne s'applique pas » (Gardner, 2002, p. 95, traduction libre).

À l'intérieur même de cette définition, trois éléments ressortent comme nécessaires à l'existence du phénomène SAP : a) le rejet et/ou le dénigrement systématique et persistant d'un parent par l'enfant ; b) cette « campagne » de dénigrement n'est pas justifiée par le comportement du parent ciblé qui n'est pas l'auteur d'abus ou de négligence à l'endroit de l'enfant ; c) ce phénomène résulte partiellement de la programmation ou l'endoctrinement de l'enfant par un « parent aliénant ». En outre, ce processus survient presque exclusivement dans le contexte d'une séparation conjugale impliquant des conflits sur la garde de l'enfant¹.

Gardner précise que dans le SAP les attitudes et les idées négatives affichées par l'enfant, attisées chez lui par le « parent aliénant », sont en contraste manifeste avec celles qui prévalaient à l'égard du parent-cible avant la séparation. L'auteur indique aussi que la contribution particulière de l'enfant au dénigrement du parent-cible est renforcée par le parent aliénant, ce qui la consolide et en augmente la probabilité d'apparition. De façon plus ou moins subtile, l'enfant² est ainsi entraîné à dénigrer son autre parent et il

en obtient des avantages auprès du parent avec lequel il passe la majorité de son temps.

Les huit symptômes proposés par Gardner en 1985 étaient encore affirmés comme justes et pertinents en 2001 (Gardner, 2001). Le tableau ci-contre reprend ces huit symptômes en leur adjoignant une brève description.

Un syndrome controversé

Le syndrome d'aliénation parentale, tel que proposé par Gardner, a fait couler beaucoup d'encre et a provoqué une certaine polarisation des positions autour soit d'une acceptation de l'idée en raison de sa grande pertinence, ou soit de son rejet, en raison notamment de son manque de soutien empirique fiable. Il faut dire que les débats dans ce domaine ont été alimentés par la valeur accordée au SAP dans les milieux juridiques qui l'ont utilisé de façon active dans le règlement des litiges sur la garde de l'enfant. Le débat scientifique a donc été attisé par le succès juridique du concept. Il est possible que la controverse ait aussi été nourrie par le style « promotionnel » que Richard A. Gardner a affiché dans les discussions au fil des ans. En effet, l'auteur a constamment revendiqué un statut de « syndrome » psychopathologique pour le phénomène qu'il a décrit chez l'enfant alors que 20 ans après la description initiale (Gardner, 1985) il n'existerait pas encore de recherche empirique méthodologiquement solide pour appuyer la validité scientifique de ce diagnostic. Certains auteurs reprochent à Gardner de prétendre avoir des bases scientifiques solides pour fonder son « syndrome » alors que ses avancées sont basées sur des observations cliniques et que bon nombre de ses publications sont apparues dans des médias non arbitrés (Bruch, 2001a, 2001b ; Dallam, 1999 ; Faller, 1998 ; Kelly et Johnston, 2001).

L'image de Gardner dans ce débat sur le SAP a aussi été affectée par ses positions sur la pédophilie et l'abus sexuel (Gardner, 1992b), qui sont perçues comme banalisant ces problèmes graves (Dallam, 1999). Gardner (1987) a proposé une échelle destinée à départager les vraies allégations d'abus sexuel des fausses, notamment en contexte de conflit sur la garde de l'enfant au moment de la séparation : la Sex Abuse Legitimacy Scale (SALS). Après plusieurs critiques et certains rejets de l'outil en cours, l'auteur a retiré cette échelle non validée de la circulation au début des années 1990, soi-disant parce que les utilisateurs en faisaient un mauvais

usage (Dallam, 1999). On reproche à Gardner de baser sa théorie du SAP sur des postulats sans fondements dont voici des exemples : en contexte de conflits sur la garde, il y aurait une épidémie d'accusations d'abus sexuel de la part des mères à l'endroit des pères ; la majorité des allégations d'abus sexuel survenant pendant les conflits sur la garde seraient fausses ; la majorité des fausses allégations d'abus sexuel seraient l'œuvre de femmes en colère désireuses de se venger de leur ex-mari et de le priver de la garde de leur enfant. Dallam (1999), Faller (1998) et Brown *et al.* (2000) recensent des travaux démontrant qu'aucun de ces postulats ne résiste à l'examen des faits connus. Dallam (1999) conclut son examen de la façon suivante : « Les théories de Gardner sont sérieusement compromises en raison de leurs assises sur de faux raisonnements et sur des postulats erronés. Contrairement aux prétentions de Gardner, les accusations d'abus sexuel sont relativement rares pendant les disputes sur la garde et ne sont pas plus souvent fausses,

proportionnellement, que celles qui émergent dans d'autres circonstances. Gardner a aussi induit ses lecteurs en erreur en suggérant que les hommes abuseurs et les femmes non aliénantes se comportent de façon simpliste et facilement reconnaissable. Si le couple n'affiche pas les comportements prévus par les postulats de Gardner, alors ce dernier déclare fausses les allégations d'abus ou de négligence. La théorie du SAP a soulevé beaucoup de critiques en raison de son incapacité à prendre en compte les nombreuses causes alternatives potentiellement en jeu dans la dynamique observée dans les familles qui se séparent. Les avancées de Gardner ont aussi été critiquées en raison de leur biais inébranlable en faveur des présumés abuseurs et contre les femmes et les enfants » (Dallam, 1999, p. 13, traduction libre).

Il semble donc que le style adopté par l'auteur dans la défense de ses points de vue ait irrité plusieurs observateurs. Cependant, tous ne sont pas aussi négatifs par rapport à la contribution de

DESCRIPTION DES SYMPTÔMES DU SYNDROME D'ALIÉNATION PARENTALE (SAP) PROPOSÉ PAR GARDNER (1985, 1987, 1992A, 2001, 2002)

SYMPTÔME	DESCRIPTION	SYMPTÔME	DESCRIPTION
Campagne de dénigrement	L'enfant déprécie de façon manifeste et récurrente le parent non gardien. Cela prend la forme d'une litanie de plaintes et de condamnations de ses façons de faire ou d'être, discours qui est généralement perceptible dans l'entourage de l'enfant (enseignants, pairs, voisins, etc.).	Un soutien inconditionnel du parent aliénant lors de conflits parentaux	L'enfant prend automatiquement parti pour le parent aliénant comme s'il croyait que ce parent est sans défaut, ou comme s'il avait besoin de toute sa protection parce qu'il est plus vulnérable que le parent-cible.
Motifs faibles, frivoles ou absurdes justifiant la dépréciation	Il n'y a pas de commune mesure entre la force de la dépréciation, l'hostilité manifestée, et l'importance (ou le fondement) de l'événement invoqué : « il met toujours de grosses bottes » ; « il m'a amené manger chez MacDo alors que je ne voulais pas » ; « il fait toujours des farces plates » ; « il est toujours en train de parler de son travail » ; « il conduit à toute vitesse »...	Absence de culpabilité à l'égard de la cruauté envers le parent aliéné ou à l'égard de son exploitation	L'enfant ne semble aucunement préoccupé par le tort qu'il peut faire au parent aliéné, et cela ne peut simplement s'expliquer par son immaturité cognitive. L'enfant est tellement endoctriné qu'il n'a pas de gratitude et ne pense pas à autre chose qu'au discours dénigrant.
Absence d'ambivalence, de relativisation	L'insistance sur les défauts du parent-cible se juxtapose à une absence totale de mention de ses caractéristiques positives. Le portrait traduit est complètement négatif.	Présence de scénarios empruntés dans le discours de l'enfant	Les contenus traduits par l'enfant ont un ton « appris par cœur », « emprunté » du parent aliénant. Par exemple, un enfant de huit ans pourra affirmer que « la nouvelle conjointe de papa est vraiment immature ».
Phénomène de « la pensée indépendante »	Il y a prétention que le rejet du parent-cible vient de « la pensée indépendante », de façon indépendante, même si ses commentaires désobligeants ressemblent à une leçon apprise. Cette soi-disant indépendance permet au parent aliénant d'affirmer qu'il aimerait que l'enfant visite l'autre parent mais que l'enfant refuse de le faire.	Expansion de l'animosité au réseau social du parent ciblé.	La campagne de dénigrement tend à inclure aussi la famille du parent-aliéné et ses amis qui sont décrits comme étant tous du même acabit.

Tableau élaboré à partir de Gardner (1998; 2001; 2002; 2003), de Cartwright (1993), de Gagné *et al.* (sous-presses) et de Warshak (2001).

« Les théories de Gardner sont sérieusement compromises en raison de leurs assises sur de faux raisonnements et sur des postulats erronés. »

Gardner. Ainsi, Warshak (2001) propose un examen assez complet et nuancé des arguments avancés dans le débat sur la valeur scientifique du SAP. Voici un résumé de certains points saillants de son analyse sur la valeur du construit.

La description offerte par Gardner des symptômes associés au SAP et des comportements de l'enfant aliéné sont plutôt clairs et compréhensibles. Toutefois, nous sommes toujours en attente d'études empiriques nous permettant de tester la consistance de leur application par les cliniciens : dans quelle mesure les mêmes symptômes, chez les mêmes enfants, sont-ils reconnus par différents cliniciens? Quel accord interjuges retrouve-t-on dans la pratique? « Jusqu'à présent, aucune étude n'a encore mesuré jusqu'à quel point des examinateurs différents, avec les mêmes données, s'entendent sur la présence ou l'absence du SAP. Tant que l'on ne démontrera pas un degré suffisant d'accord sur la présence ou l'absence du SAP à l'aide de recherche systématique, le diagnostic ne rencontrera pas les critères empiriques requis pour être accepté en tant que désordre indiscuté dans la description officielle des diagnostics reconnus par l'American Psychiatric Association, le DSM-IV. Jusqu'à ce que de telles données existent, la consistance du SAP ne peut être affirmée sur la base d'une littérature scientifique. Cependant, cela ne veut pas dire que le diagnostic manque de consistance, pas plus que le diagnostic du sida manquait de consistance avant la publication de recherches empiriques sur le syndrome » (Warshak, 2001 ; p. 38, traduction libre).

Selon Warshak (2001), la validité du construit renvoie à la capacité du SAP à décrire un trouble chez l'enfant de façon précise et fiable. C'est sur la base d'observations cliniques que le SAP a été décrit et la recherche doit maintenant démontrer que ces observations s'appliquent à une population plus large. Cependant, il y a un accord relativement fort sur le fait qu'il arrive qu'un enfant rejette l'un de ses parents de façon injustifiée lors de conflits sur sa garde après la séparation et sur le fait que l'autre parent puisse contribuer à cela. On s'entend

assez bien sur l'existence possible de l'aliénation parentale en tant que phénomène.

Il n'y a pas encore de données scientifiques probantes sur la nature et le nombre précis de symptômes requis pour diagnostiquer le trouble de façon scientifiquement valide. Cela reste à venir et il est vraisemblable de penser que cela viendra effectivement. On doit cependant reconnaître que ce défaut de données probantes se

retrouve aussi dans plusieurs diagnostics proposés dans le DSM-IV (Warshak, 2001).

S'il est vrai que Gardner a fondé sa théorie sur des observations cliniques et que ses livres et certains de ses articles n'ont pas été soumis à l'évaluation par les pairs dans des comités de lecture, Warshak (2001) affirme qu'il faut reconnaître qu'il a lui-même publié une quinzaine d'articles dans des revues arbitrées et que près d'une centaine d'articles traitent du SAP dans la littérature. Ces faits montrent qu'il n'y a pas de fondement raisonnable pour soutenir que le SAP n'a pas réussi le test de l'évaluation par les pairs³.

Étant donné l'intérêt porté au SAP, il est probable que ce concept continuera à être utilisé dans les procès sur la garde et l'accès en contexte de séparations conflictuelles. Les intervenants en santé mentale et les juristes s'accordent pour reconnaître que lors du divorce, la relation d'un enfant avec un parent peut être coupée sans que l'histoire antérieure de cette relation ou le comportement du parent ne le justifie.

Pour mieux assurer sa validité et sortir de la controverse, le SAP a besoin de recherche empirique sur une série de questions : l'habileté des cliniciens à atteindre un bon degré d'accord sur la présence ou l'absence des différents symptômes ; les facteurs de risque ou de protection chez l'enfant vis-à-vis du SAP et de son traitement ; les caractéristiques personnelles et comportementales typiques du parent aliénant et du parent aliéné ; le devenir des enfants qui ont été victimes du SAP ; le taux d'incidence du SAP dans les cas où il n'y a pas d'endoctrinement de la part du parent préféré ; des comparaisons méthodologiquement bien contrôlées des effets de différents traitements offerts aux enfants victimes (Warshak, 2001).

Au-delà de l'image vacillante de la contribution scientifique de Gardner, cette analyse de Warshak (2001) indique que le SAP représente une contribution réelle à nos connaissances mais qu'il existe un besoin, non moins réel, de données probantes pour en assurer la validité scientifique.

Richard Cloutier est psychologue. Il travaille au développement et au transfert des connaissances sur la socialisation des enfants et des adolescents dans leurs milieux de vie (famille, école, communauté) et sur les interventions auprès des jeunes en difficulté. Il est professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval et directeur scientifique du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Références

1. Cartwright (1993) affirme que le SAP peut être provoqué par des conflits parentaux autres que ceux entourant le partage de la garde de l'enfant. Les conflits reliés au partage des biens, aux responsabilités du soutien de l'enfant peuvent aussi créer un climat de tension émotionnelle suffisamment forte pour provoquer le SAP. L'importance objective du déclencheur peut sembler nettement trop faible pour provoquer autant d'hostilité mais c'est le rôle catalyseur de l'émotion qui doit être considéré, un peu comme dans la rage au volant où une insignifiance routière peut amener les protagonistes à en venir aux coups.
2. Ce texte fait généralement référence à l'enfant au singulier. Sauf exception cependant, la description s'applique aux familles où il y a plusieurs enfants.
3. On peut cependant s'étonner du fait qu'en 2005, le nom de Richard A. Gardner n'appelle aucune référence dans *PsyArticles*, la banque électronique d'articles de l'American Psychological Association.

Bibliographie

- Brown, T. et al. (2000). « Revealing the existence of child abuse in the context of marital breakdown and custody and access disputes ». *Child Abuse and Neglect*, 24, p. 849-859.
- Bruch, C. S. (2001a). « Parental Alienation Syndrome : junk science in child custody determinations ». *European Journal of Law Reform*, 3, p. 383-404.
- Bruch, C. S. (2001b). « Parental Alienation Syndrome and parental alienation : getting it wrong in child custody cases ». *Family Law Quarterly*, 35, p. 527-552.
- Cartwright, G. L. (1993). « Expanding the parameters of Parental Alienation Syndrome ». *The American Journal of Family Therapy*, 21, p. 205-215.
- Dallam, S. J. (1999). « Parental Alienation Syndrome : is it scientific? ». Dans St. Charles, E., et Crook, L. (éd.) *Expose : The Failure of Family Courts to Protect Children From Abuse in Custody Disputes*. Los Gatos, Our Children Charitable Foundation. www.leadershipcouncil.org/Research/PAS/PAS1/pas1.html
- Faller, K. C. (1998). « The Parental Alienation Syndrome : what is it and what data support it? ». *Child Maltreatment*, 3, p. 100-115.
- Gagné, M.-H., Drapeau, S., et Hénault, R. (sous presse). « L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses ».
- Gardner, R. A. (1985). « Recent trends in divorce and custody litigation ». *Academy Forum* (New York, The American Academy of Psychoanalysis), 29, p. 3-7.
- Gardner, R. A. (1987). *The Parental Alienation Syndrome and The Differentiation Between Fabricated and Genuine Sexual Abuse*. Cresskill, Creative Therapeutics.
- Gardner, R. A. (1992a). *The Parental Alienation Syndrome : A Guide for Mental Health and Legal Professionals*. Cresskill, Creative Therapeutics.
- Gardner, R. A. (1992b). *True and False Accusations of Child Sex Abuse*. Cresskill, Creative Therapeutics.
- Gardner, R. A. (1998). *The Parental Alienation Syndrome : A Guide for Mental Health and Legal Professionals* (2^e éd.). Cresskill, Creative Therapeutics.
- Gardner, R. A. (2001). « Parental Alienation Syndrome (PAS) : sixteen years later ». *Academy Forum* (New York, The American Academy of Psychoanalysis), 45, p. 10-12.
- Gardner, R. A. (2002). « Parental Alienation Syndrome vs. parental alienation : which diagnosis should evaluators use in child-custody disputes? ». *The American Journal of Family Therapy*, 30, p. 93-115.
- Gardner, R. A. (2003). « Does DSM-IV have equivalents for the Parental Alienation Syndrome (PAS) diagnosis? ». *The American Journal of Family Therapy*, 31, p. 1-21.
- Kelly, J. B., et Johnston, J. R. (2001). « The alienated child : a reformulation of Parental Alienation Syndrome ». *Family Court Review*, 39, p. 249-266.
- Warshak, R. A. (2001). « Current controversies regarding Parental Alienation Syndrome ». *American Journal of Forensic Psychology*, 19, p. 29-59.

Société Québécoise d'Hypnose Inc.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS FORMATION CONTINUE PRINTEMPS 2006

<p>Mars 2006 <i>Formation de base en hypnose clinique</i> Montréal, 11-12 et 25-26 mars</p>	<p>Avril 2006 <i>Groupes de perfectionnement entre pairs (PEP)</i> Montréal, 1 avril 2006</p>
<p>Mai 2006 <i>Formation de base en hypnose clinique, deuxième partie</i> Québec, 12-13 mai 2006</p>	<p>Mai 2006 <i>Groupes de perfectionnement entre pairs (PEP)</i> Montréal, 6 mai 2006</p>
	<p>À venir <i>Intégration de l'hypnose clinique en psychothérapie, formation intermédiaire</i></p>

VISITEZ NOTRE SITE
WWW.SQH.INFO
Renseignements : 514-990-1205

Société Québécoise d'Hypnose Inc.